

Le plan de lutte contre les bandes violentes

LES CHIFFRES

- **222** : c'est le nombre de bandes violentes recensées en France.
- **25 000** : c'est le nombre de violences commises par an contre les dépositaires de l'autorité de l'Etat.
- **3** : c'est le nombre d'années de prison que va risquer un membre d'une bande violente grâce à une nouvelle disposition législative.

L'ESSENTIEL

- Face à l'essor de bandes violentes qui s'attaquent aux règles et à l'organisation de notre société et aux symboles de notre République, l'Etat n'a pas le droit de se montrer faible.
- C'est pourquoi, lors d'un déplacement à Gagny (Seine-Saint-Denis) le 18 mars, **Nicolas SARKOZY a annoncé 16 mesures fortes avec 4 grands objectifs** :
 - **Adapter et moderniser** notre action contre les bandes ;
 - **Améliorer l'efficacité** des investigations judiciaires ;
 - **Durcir la loi pénale** ;
 - **Protéger et sanctuariser** les établissements scolaires sensibles.
- Le Président de la République a envoyé **un message clair** à tous ceux qui commettraient des actes de violence en bandes : l'Etat sera extrêmement ferme **dans sa lutte contre de telles violences parce qu'elles touchent au droit le plus élémentaire de chaque Français, celui de vivre, lui et ses proches, en sécurité.**

POURQUOI RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES BANDES ET LES VIOLENCES ?

- Deux **événements d'une extrême gravité** se sont déroulés récemment en région parisienne :
 - Le 10 mars, à Gagny (93), une vingtaine d'individus cagoulés ont fait irruption dans le lycée Jean-Baptiste Clément avec des bâtons et des barres de fer. Le bilan : quatre blessés, dont une assistante d'éducation et trois lycéens.
 - Quatre jours plus tard, aux Mureaux (78), la police est tombée dans un guet-apens tendu par une trentaine d'individus. Bilan : 10 policiers blessés par des tirs de fusil de chasse.
- Parce qu'ils ont **été extraordinairement violents** et qu'ils étaient **dirigés contre deux des piliers de la République** (l'école et la police), ces événements ont particulièrement **marqué les Français**.
- **Il ne s'agit pas d'actes isolés mais d'un problème nouveau pour la sécurité des Français et pour la République.**
 - Au cours du 2^{ème} semestre 2008, **200 affrontements entre bandes ont eu lieu à cause de la drogue et du racket**. Ces événements se déroulent le plus souvent dans la rue, en plein cœur des villes, près des écoles de nos enfants et parfois même à l'intérieur !
 - Chaque année, **25 000 cas de violences sont recensés contre des personnes qui incarnent les institutions de la République**. Leur nombre a encore augmenté de 3,5% sur les 12 derniers mois.
 - Dans notre pays, selon une étude policière, **on compte 222 bandes dont plus des trois-quarts en Ile-de-France**. Elles représentent 5 000 personnes, dont près de la moitié sont encore des mineurs !

LES AUTEURS DE CES VIOLENCES SONT-ILS SUFFISAMMENT SANCTIONNÉS ?

- Nombreux sont ceux qui échappent aujourd'hui à la police et à la justice. Suite aux violences commises aux Mureaux, par exemple, un seul jeune multirécidiviste de 14 ans a été arrêté et placé en centre éducatif fermé. Il n'était sans doute pas tout seul pour blesser 10 policiers à l'arme à feu !
- Pour les victimes, pour les habitants des quartiers qui souhaitent vivre en sécurité comme pour les parents d'élèves et les familles des policiers blessés, **la difficulté à identifier et à punir les coupables est insupportable et injuste.**
- C'est pourquoi Nicolas SARKOZY a annoncé lors de son déplacement à Gagny, **16 mesures concrètes et ciblées pour lutter contre les bandes et les violences**. Ces mesures concernent aussi bien **l'action de la police que celle de la justice ou de l'Education nationale.**

EN QUOI CONSISTENT CES MESURES ?

- Les bandes sont un phénomène en expansion. **Pour mieux les combattre, il faut d'abord mieux les connaître et adapter nos moyens d'actions en conséquence.** C'est pourquoi :
 - **Une police d'agglomération** va être créée à Paris et dans chaque bassin de délinquance avec une mission claire : coordonner la collecte du renseignement et améliorer la réactivité des forces de l'ordre.
 - Chaque direction départementale de la sécurité publique va se doter **d'un groupe spécialisé sur les violences urbaines et les bandes.**
 - Le déploiement des 100 unités territoriales de quartiers (UTeQ) et des compagnies de sécurisation (**unités adaptées aux quartiers sensibles créées l'an dernier** par Michèle ALLIOT-MARIE) va être accéléré et réalisé en deux ans au lieu des trois prévus.
 - **Un fichier dédié aux violences urbaines et aux phénomènes de bandes** va être créé pour que les informations soient partagées et connues de tous les acteurs de la chaîne pénale.
 - **La mise en place de systèmes de vidéoprotection**, dont l'efficacité est avérée, va être accélérée aux abords de 400 établissements scolaires sensibles.

LA JUSTICE NE DOIT-ELLE PAS AUSSI ETRE PLUS SEVERE ?

- Nicolas SARKOZY a demandé qu'**un nouveau délit** soit **créé dans le Code pénal avec une peine de 3 ans d'emprisonnement** pour « *participation, en connaissance de cause, à un groupement, même formé de façon temporaire, poursuivant le but de commettre des atteintes volontaires contre les personnes ou contre certains biens* ».

COMMENT MIEUX PROTÉGER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

- **La violence n'a pas sa place à l'école.** C'est pourquoi les établissements scolaires les plus touchés par **les intrusions vont être recensés dans les plus brefs délais.** Des diagnostics de sécurité pour mettre en place des mesures anti-intrusions seront réalisés, et les dispositifs de filtrage des entrées et sorties seront renforcés.
- Par ailleurs, **les établissements sensibles vont être dotés d'un policier référent** qui pourra les conseiller en matière de prévention et intervenir en cas de problèmes.
- **Les écoles de la République doivent être de véritables sanctuaires : c'est pourquoi l'intrusion dans un établissement scolaire va être désormais considérée comme un délit** et les dispositions du Code pénal sur les circonstances aggravantes de violences contre agent dépositaire de l'autorité publique seront étendues aux personnels de l'Education nationale.

Verbatim

Nicolas SARKOZY :

« *Il est de la mission fondamentale des forces de sécurité d'assurer l'autorité de la loi en tout point du territoire national. La France n'est pas une mosaïque de bandes, de cités ou de tribus. Elle est une République indivisible, une Nation rassemblée autour de ses valeurs, de son identité, de la conscience d'un destin commun.* »

Luc CHATEL